

Objet : *RS - Avenant n° 1 au marché n° 230071 relatif aux prestations d'assurances dommages aux biens, responsabilité civile, protection juridique et protection fonctionnelle (lot 4 : assurance protection fonctionnelle)*

- date de convocation le 25 juin 2025
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi un juillet treize heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Grand Chambéry, salle du Nivolet, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry, sans condition de quorum à la suite de l'absence de quorum lors de la séance du jeudi vingt-six juin deux mille vingt-cinq.

- étaient présents : 7

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Cécile Trahand

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Jean-Benoît Cerino - Isabelle Dunod - Thierry Repentin

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

Pierre Duperier

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Leysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Christian Berthomier

Saint-Jeoire-Prieuré

Jean-Marc Léoutre

Saint-Sulpice

Sainte-Reine

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 2

de Jocelyne Gougou à Christian Berthomier - de Jean-François Poitou à Thierry Repentin

- conseillers excusés : 43

Grégory Basin - Marie Bénévise - Luc Berthoud - Brigitte Bochaton - Stéphane Bochet - Arthur Boix-Neveu - Vincent Boulnois - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Corinne Charles - Jean-Pierre Coendoz - Eric Delhommeau - Michel Dyen - Maryse Fabre - Christelle Favetta-Sieyes - Marcel Ferrari - Philippe Ferrari - Sandra Ferrari - Hervé Ferroud-Plattet - Jean-Pierre Fressoz - Philippe Gamen - Alexandre Gennaro - Valentin Hachet - Hélène Jacquemin - Max Joly - Sylvie Koska - Luc Meunier - Vincent Miguet - Pascal Mithieux - Franck Morat - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Marie Perrier - Christophe Pierretton - Damien Regairaz - Josette Rémy - Daniel Roचाix - Alain Thieffenat - Serge Tichkiewitch - Thierry Tournier - Jean-Maurice Venturini - Corine Wolff

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Bureau du 01 juillet 2025

délibération n° 095-25

objet **RS - Avenant n° 1 au marché n° 230071 relatif aux prestations d'assurances dommages aux biens, responsabilité civile, protection juridique et protection fonctionnelle (lot 4 : assurance protection fonctionnelle)**

Jean-Marc Léoutre, vice-président chargé du contrôle de gestion interne et externe, de la gestion déléguée, des moyens des services et de la commande publique, rappelle que suite à la procédure d'appel d'offres relative à la réalisation des prestations d'assurances dommages aux biens, responsabilité civile, protection juridique et protection fonctionnelle pour Grand Chambéry, le Bureau a, par décision n° 074-23 du 15 juin 2023, approuvé l'attribution des 4 lots suivants :

- lot 1 : assurance dommages aux biens mobiliers et immobiliers,
- lot 2 : assurance responsabilité civile et risques annexes,
- lot 3 : assurance protection juridique,
- lot 4 : assurance protection fonctionnelle.

L'avenant objet de la présente décision concerne uniquement le lot 4 (marché n° 230071).

Le lot 4 a été attribué à la compagnie SMACL, pour un montant forfaitaire estimatif (hors révision de prix) de 7 985,79 € HT sur la durée totale du marché de 54 mois (4 ans et demi), soit :

- 893,79 € HT pour la première année (cotisation proratisée),
- 1 773 € HT par an pour les 4 années suivantes.

A la demande de la compagnie d'assurance et afin de permettre d'équilibrer les résultats déficitaires de l'assureur sur les 3 dernières années en lien avec la forte augmentation nationale de la sinistralité, du coût et de la gravité des sinistres, il convient de conclure un avenant pour augmenter la cotisation annuelle forfaitaire sur les 3 dernières années du marché.

Le montant annuel forfaitaire du marché passerait donc de 1 773 € HT à 1 907,71 € HT (hors indexation). Le montant de l'avenant estimé à 404,13 € HT sur 3 ans représente une augmentation de 5 % du montant initial du marché.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération n° 026-24 C du Conseil communautaire du 28 mars 2024 déléguant au Bureau les marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 221 000 € HT et leurs avenants,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 22 mai 2025,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'approuver l'avenant n° 1 au marché n° 230071,

Article 2 : d'autoriser le président ou son représentant à signer cet avenant et tous les documents nécessaires à sa passation,

Article 3 : de dire, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Décision I-Parapheur du Bureau**

Numéro attribué à l'acte : **095-25**

Objet de l'acte :	RS - Avenant n° 1 au marché n° 230071 relatif aux prestations d'assurances dommages aux biens, responsabilité civile, protection juridique et protection fonctionnelle (lot 4 : assurance protection fonctionnelle)
Classification Préfecture :	1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 4 - Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires
Date de l'acte :	01 juillet 2025
Annexe(s) :	avenant

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20250701-lmc1H33724H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H33724H1

Date de transmission en Préfecture : 01 juillet 2025

Date de réception en Préfecture : 01 juillet 2025

Date de publication sur le site internet: mardi 01 juillet 2025